



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 30 mars 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 22 mars 2023

Date de la convocation des conseillers: 22 mars 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Bernd ZIMMER, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire
Absent Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Le Conseil Communal,

01) a décidé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents, de refuser l'octroi d'un cadeau de départ après 25 années de service à une ancienne fonctionnaire de la commune de Bous, démissionnaire en août 2022.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents un crédit supplémentaire à hauteur de 537.411,48.-€ dans l'intérêt de la construction de trois logements à coûts modérés à Bous au 37, rue de Luxembourg.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents un devis supplémentaire du 20 mars 2023 à hauteur de 537.411,48.-€, établi par le bureau d'architectes Heisbourg & Strotz, relatif à des suppléments dans le cadre de la construction de trois logements à coûts modérés à Bous au 37, rue de Luxembourg.

04) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 02 mars 2023.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

06) a pris note qu'aucune demande relative à l'exercice du droit de préemption n'ait été adressée en temps utile au collège échevinal.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents le décompte final des travaux de réaménagement de la rue d'Oetrange à Bous à hauteur de 1.323.564,98.-€.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents un morcellement d'une propriété sise dans la rue de Luxembourg à Bous.

09.a) a décidé à l'unanimité des membres présents de fixer les taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2024 comme suit :

380 % pour l'impôt foncier A
380 % pour l'impôt foncier B1
380 % pour l'impôt foncier B2
380 % pour l'impôt foncier B3
380 % pour l'impôt foncier B4
600 % pour l'impôt foncier B5
600 % pour l'impôt foncier B6.

b) a décidé à l'unanimité des membres présents de fixer le taux multiplicateur à

appliquer en matière d'impôt commercial pour l'année d'imposition 2024 à 300 %.

10) a décidé à l'unanimité des membres présents d'abroger avec effet au 1^{er} juillet 2023 la taxe mise en compte lors de l'envoi de la 2^{ième} lettre de rappel dans la procédure de recouvrement.

11) a décidé à l'unanimité des membres présents d'abroger le règlement communal relatif au chèque service accueil.

12) a décidé à l'unanimité des membres présents d'abroger le règlement communal portant sur les indemnités des personnes externes assurant le service à l'occasion de manifestations communales.

13) a décidé à l'unanimité des membres présents d'abroger, avec effet au 1^{er} mai 2023, le règlement taxe portant sur la participation des parents aux colonies scolaires.

14.a) a décidé à l'unanimité des membres présents d'abroger le règlement communal relatif à la mise-à-disposition d'appareils « Téléalarme », ce service étant réglé par des conventions avec les associations « Stëftung Hëllef Doheem » et « HELP 24 ».

b) a décidé à l'unanimité des membres présents d'abroger le règlement-taxe relatif à la mise-à-disposition des services « Téléalarme ».

15.a) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation relatif aux travaux dans la rue de Remich à Bous.

b) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation relatif au barrage du parking devant l'école à Bous pendant la durée des travaux du réaménagement du centre de Bous.

16) a arrêté à l'unanimité des membres présents un avenant au règlement de circulation de la commune de Bous relatif à la signalisation du parking à Erpeldange « Rue de Mondorf- An der Flass ».

17) a pris note des explications du collège échevinal relatives à

- une affaire juridique dans le cadre d'une réclamation contre le plan d'aménagement général de la commune de Bous et confirme de procéder au reclassement du terrain lors de la prochaine modification du plan d'aménagement général.

- au projet de construction d'une exploitation viticole à Erpeldange-Scheuerberg et aux problèmes de stabilité du terrain, des détails sur les travaux de terrassements faisant défaut dans le dossier de demande et de l'inaccessibilité du terrain via un chemin communal.

18) a discuté sur le projet de la nouvelle mairie à Waldbredimus et en particulier sur l'utilisation de la salle polyvalente et arrête une résolution invitant le conseil communal de Waldbredimus à reporter le vote sur le projet jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi portant fusion des communes de Bous et de Waldbredimus.

19) a discuté sur l'installation d'un chauffage à copeaux pour le réseau de chauffage local dans la rue de l'Ecole à Waldbredimus et arrête une résolution invitant le conseil communal de Waldbredimus à reconsidérer d'autres options pour l'installation d'un chauffage central pour l'îlot administratif à Waldbredimus.

The image shows several handwritten signatures in blue ink at the bottom of the page. There are approximately five distinct signatures, some appearing to be initials or names, written in a cursive style. The signatures are spread across the width of the page, with some overlapping.